

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 30 AOÛT.

Il n'y a rien de nouveau, officiellement parlant. Aucune liste qui vaille la peine d'être copiée ne court même la bourse. Il semble que les novellistes les plus impertinents sachent qu'il n'y aura rien à faire avant une huitaine. Les doctrinaires nient toujours que M. Thiers doive rester. Les amis de M. Thiers persistent à dire qu'il veut s'en aller, mais qu'il serait possible que la force des choses le rejeta dans les affaires, au risque de sa vie, dont un travail dévoué et opiniâtre ruine les sources. (Correspondance.)

— On lit dans les *Débats* : « Le nouveau ministère n'est pas encore formé; et tout fait croire qu'il faut attendre encore plusieurs jours, avant de le voir constitué. Deux noms sont mis en avant, deux noms honorables que recommandent à la confiance du pays et du roi, un dévouement éprouvé, une intelligence à la hauteur de toutes les situations et un beau caractère. M. Molé et M. Guizot. Déjà le seul nom de M. Guizot a soulevé ce matin l'indignation de toute la presse du tiers parti et de l'opposition; nous ne ferons pas à cet illustre homme d'état l'injure de le défendre. Aussi bien comment prouver que M. Guizot n'est pas un tigre altéré de sang, qui, pendant son administration était parvenu à changer la douceur des mœurs de la France, comme le dit sérieusement le *Constitutionnel*? »

Le *Journal des Débats* plaisante ensuite le *Constitutionnel* sur ce que M. Thiers n'a rien changé au système impitoyable que M. Guizot avait établi.

— M. le maréchal Clausel s'est embarqué le 25 août à Port-Vendres pour Alger.

— Les journaux suisses publient depuis quelque temps avec un grand fracas la prétendue découverte d'un espion français, que M. le duc de Montebello aurait signalé comme un agent propagandiste fort dangereux. C'est une affaire dont nous ne connaissons pas encore tous les détails; mais nous pouvons annoncer dès aujourd'hui qu'elle ne tardera pas à s'éclaircir à l'honneur de M. le duc de Montebello et de la France. Nous craignons qu'il n'en soit pas tout-à-fait de même à l'égard du parti qui poursuit avec tant d'acharnement, dans la personne du ministre français à Berne, un de ses plus courageux ennemis. (Débats.)

— Les travaux du chemin de fer de Paris à St-Germain marchent avec une activité telle qu'on achève en ce moment d'établir une communication immédiate entre la voie sur remblais de la plaine de Monceaux et le grand Tunnel, qui va passer sous la place d'Europe et les terrains de Tivoli, en traversant une partie des Batignolles-Monceaux et le boulevard extérieur, sous une voûte percée à ciel ouvert.

— Hier dans la salle de l'Association polytechnique, près du Panthéon, un public assez nombreux assistait au cours gratuit de M. Mainzer, compositeur allemand et créateur de la nouvelle méthode de chant. Environ quatre cents ouvriers, après quelques leçons préliminaires, ont chanté avec une étonnante exactitude des morceaux assez difficiles, tirés de la bibliothèque élémentaire de chant publiée par le même compositeur. Parmi les personnes qui voulaient être témoins des généreux efforts de M. Mainzer, on remarquait M. l'abbé de La Mennais, M. de Potter, ainsi que M. David le statuaire. Tout le monde admirait le zèle du professeur et les progrès rapides de ses élèves. (Courrier Français.)

— Pour l'archéologue, l'église de Saint-Denis est un des plus riches musées qui soient en Europe; cette église pos-

sède des sculptures du 5^e siècle, des mosaïques du 11^e, des ouvrages de ciselure qui datent de Charlemagne, d'autres, d'une date plus récente, d'un travail prodigieux, des vitraux de toute beauté, enfin de nombreux sculptés et édifiés par les plus grands artistes de la renaissance; malheureusement on a gaspillé, perdu toutes ces richesses par un replâtrage ignoble.

— Un orage épouvantable a éclaté sur la ville d'Auch, dans la soirée de 25 août: près de quarante personnes ont péri dans les eaux.

— Le nombre des patentables du département de la Seine, qui était en 1826 de 49,000, était de 54,000 en 1832 et de 70,000 en 1836. Dans l'année judiciaire 1835-1836 il y a eu 26,565 causes portées devant le tribunal de commerce de la Seine; 339 faillites ont été déclarées.

— Il est question en ce moment de changer en France tous les noms des villes qui se répètent dans plusieurs localités; les erreurs involontaires commises par la poste, et plus souvent encore par les particuliers qui n'ont pas soin d'ajouter le nom du département aux lettres qu'ils expédient, ont provoqué cette mesure, soumise par le directeur des postes au ministère de l'intérieur.

— M. le duc de Gramont, ancien capitaine des gardes du corps de Charles X, vient de mourir dans son hôtel, rue St-Dominique St-Germain, à l'âge de 87 ans.

— Les gens de l'ambassade espagnole portent la cocarde rouge, tandis que la cocarde verte est adoptée par les Espagnols partisans de la constitution qui habitent Paris.

— Un navire venant de Strasbourg est arrivé devant Mannheim, avec un navire de 60 pieds de long, appartenant à un Anglais. Ce dernier s'est rendu, avec sa petite embarcation, de Douvres dans la Méditerranée, pour visiter l'Italie. Arrivé à Marseille, n'ayant pour tout équipage que trois matelots, il a remonté le Rhône, et profitant du canal, il est parvenu dans le Rhin, qu'il doit descendre jusqu'à Rotterdam. Il se propose de voir (tonjour par eau) la France, l'Allemagne et la Hollande, et de retourner ensuite en Angleterre, sa patrie.

— Le *Courrier français* a porté plainte contre le gérant du *Journal général de France*, pour avoir, dans une prétendue statistique des journaux, publié un chiffre erroné et de nature à porter préjudice aux intérêts du *Courrier français*.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit ce soir dans le *Journal de Paris* :

« La division Sorja, de l'armée du centre, la baïta, à Villarlucio, les factions réunies de Quilez, de Cabrera et de Forcadell. Les carlistes ont eu un très grand nombre d'hommes hors du combat, et ils ont laissé au pouvoir des vainqueurs 5000 fusils, 500 chevaux et des munitions. »

— La correspondance de Bayonne, du 25 août, explique ainsi l'affaire de Lodosa :

« Du 18 au 19, le général Iturralde, manœuvrant entre Sesma et Losoda, avec un bataillon, la compagnie de la junte et deux escadrons pour protéger l'entrée à Estella d'un troupeau de moutons, a été surpris par la colonne chrétienne du brigadier Iribarren, forte de 1000 fantassins et 600 chevaux, avec de l'artillerie. La surprise a été si brusque qu'une partie de l'infanterie carliste s'est trouvée enveloppée avant d'avoir pu se mettre en défense; en sorte que, sans qu'il y ait eu d'action, environ 400 carlistes sont restés pri-

sonniers au pouvoir des chrétiens, et cependant le convoi de grains et de moutons est entré à Estella, avec le détachement qui l'escortait.

— Le surlendemain de l'affaire de Lerin on a vu arriver Iturralde dans les cantonnements du brigadier Iribarren; il venait se constituer prisonnier. Ce chef carliste a préféré prendre ce parti que d'attendre l'arrivée de Willemar et des deux prévôts qu'on lui avait dépêchés pour le faire arrêter. La perspective d'une exécution à la turque est assurément bien faite pour justifier la résolution prise par Iturralde.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

La justice vient de faire une capture à laquelle elle attachait une haute importance. En exécution d'un mandat décerné par M. Zangiacomi, un nommé Créveau, dit Alphonse, vient d'être arrêté comme l'un des auteurs présumés des attaques nocturnes qui ont eu lieu dernièrement. Nouveau Samson, cet individu, qui a près de six pieds de haut, et qui, par ses formes athlétiques, était devenu dans son quartier un objet de terreur, aurait été, assure-t-on, dénoncé à la police par sa maîtresse, et une escouade tout entière de sergens de ville, guidés par cette nouvelle Dalila, s'est emparée de sa personne.

— Un propriétaire de Lyon voulant faire vendre les meubles d'un de ses locataires, ouvrier en soie, n'avait pas cru prudent de faire procéder à cette opération à la Croix-Rousse même, et avait indiqué à l'huissier la place Sathonnay. Pour plus de sûreté encore, il réclama du préfet l'octroi de deux compagnies de soldats, ce qui lui fut gracieusement accordé. La charrette chargée des meubles du malheureux ouvrier arrive sur la place, mais escortée par une foule de compagnons, qui entourent les meubles et forment une barrière insurmontable aux personnes étrangères. L'opération commence; une commode est mise aux enchères au prix de 15 fr.; mais personne n'enchérissant et n'achetant à ce prix, l'huissier descend de 25 centimes en 25 centimes jusqu'à 10 sous. Ainsi du reste. De sorte que le ménage du pauvre locataire dont la valeur était bien de 200 fr. a rapporté au propriétaire la somme de 4 fr. 50 c. Les meubles ont été aussitôt rechargés sur la même charrette qui les avait amenés et reconduits à la Croix-Rousse aux yeux de la foule battant des mains, et les soldats riant eux-mêmes dans leur barbe.

— Depuis quelque temps, le nommé Alberi, ouvrier horloger, demeurant à Paris, rue Beaujolais, ayant contracté quelques dettes qu'il n'avait pu éteindre, avait, à plusieurs reprises proposé à sa jeune femme d'en finir d'un seul coup avec ses créanciers en s'asphyxiant tous deux à l'aide du charbon, et chaque fois l'ingénieuse sollicitude de l'épouse était parvenue à éloigner indéfiniment la réalisation de ce fatal dessein, devenu l'idée fixe de ce malheureux.

Mercredi matin, vers cinq heures et demie, Albert se lève selon son habitude pour se mettre au travail. Il s'habille à la hâte, mais sans manifester aucune émotion extraordinaire, et, embrassant sa femme, il passe dans la pièce voisine. Cinq minutes après, Albert reparait en chemise, les traits bouleversés et le pâleur sur le visage. Il s'approche du lit où repose sa femme, et, la réveillant avec douceur : « Ma pauvre Louise, lui dit-il d'une voix sourde, tout est fini. » Frappée de cet étrange discours, et apercevant au côté gauche de la chemise de son mari, qui demeure immobile devant elle, une large tache de sang, la jeune femme y

à ses yeux que procéder, et cependant il se soumettait avec régularité au peu de formalités que le temps avait maintenues.

Tous les soirs régulièrement vers dix heures, Fouquier allait à pied en suivant les quais, et en traversant les ponts et le Louvre, rendre compte au comité de salut public, établi près du pavillon de Flore (actuellement la chambre du roi) de l'audience du jour. Il y restait une heure; c'était à Robespierre, à Billaut, à Collot, qu'il avait à faire le plus souvent; l'entrée presque interdite du comité lui était ouverte. Il racontait les épisodes de la journée, les résultats probables des procès dont il s'occupait et qui n'étaient point encore jugés; il se mêlait à la discussion, recevait des ordres qui étaient impitoyablement exécutés le lendemain. Les jurés recevaient de lui, chaque matin, le mot d'ordre ainsi que la liste des accusés. Les débats, devant le tribunal, n'avaient que l'apparence de la discussion. Le jury permanent était partagé en quatre sections de dix jurés chacune; une seule section pouvait fonctionner.

Fouquier était logé au Palais-de-Justice, auprès de la Conciergerie; il ne quittait sa demeure que pour aller au tribunal ou au comité de salut public; il était ferme et même inébranlable dans cette affreuse place, formaliste minutieux quant à ce qui exigeait la justice d'alors. Ces accusations écrites étaient négligées, rudé, d'un style commode, mais elles allaient au but. Dans ses fonctions, il n'était distrait ni par les murmures, ni par les menaces; et pourvu qu'il fut muni d'un ordre du comité, il agissait; il fit long-temps tout ce que demanda Robespierre. Ce fut devant Fouquier, qu'en avril 93, on traduisit Marat; il en demanda l'acquiescement (24 avril); il méprisait cette bête féroce. Plus tard, il dénonça la bienveillance que, selon lui, Montané, juge au tribunal révolutionnaire, avait laissé percer pour les Girondins. Ce même Montané avait voulu sauver Charlotte Corday.

Ce fut Fouquier, qui, en 1794 fit condamner à mort Hébert et les meneurs de la commune de Paris. En germinal, il demanda la mort de Danton et de ses amis politiques; mais il fut quelquefois très-embarrassé dans cette affaire; il en référa à Saint-Just, qui intervint aus-

FOUQUIER-TAINVILLE.

Fouquier-Tainville (Antoine Quentin), est né près de Saint-Quentin, au village d'Hérouelles, en 1747, de pauvres cultivateurs. Il fit quelques études, vint à Paris, où il essaya de se pousser. Il acheta avec ses économies une charge de procureur au Châtelet; mais malgré beaucoup d'activité et d'intelligence et une grande facilité de travail, il ne réussit pas. Sa vie pouvaient qu'il savait suivre avec ardeur ce qu'il avait entrepris, et portait en toutes choses des qualités précieuses: un rapide coup d'œil, un jugement sûr, et une sorte de rigorisme qu'on pouvait prendre pour de la probité. Quoiqu'il en soit, cherchant dans une toute autre carrière le succès qui l'avait fui jusqu'alors, il s'occupa de poésie. Circonstance singulière, ce fut par une pièce de vers adressée à Louis XVI à l'occasion de son mariage qu'il espéra capotter l'attention publique. Cette pauvre poésie, prétentieuse, musquée, et parfaitement insignifiante, lui donna la certitude que là n'était pas encore sa vocation. Le ministre auquel il avait transmis ses vers, ne lui en fit pas même de remerciement.

Renonçant à renouveler une si malheureuse tentative, et à chercher par ce moyen des protecteurs utiles, il se sentit de plus en plus harcelé par la misère, mais sans donner prise sur lui au découragement. Il voyait poindre au loin des événements formidables, et confiant dans un changement ou même dans un bouleversement social, il en conçut un heureux augure pour sa propre fortune. Il attendit donc l'avenir avec sécurité, comme les hommes de sa trempe, qui n'accueillent ni les faveurs des puissances, ni les craintes vaines; car son intelligence et son caractère lui permettaient de se décider suivant ses intérêts avec cette impassible énergie qui, en temps de révolution, donne parfois une immense valeur à une capacité même incomplète. Affranchi d'opinions théoriques et de rêves généraux, arrivé à 46 ans, fatigué des choses et délassé de dévouer sa vie à des projets sans hésitation du côté de la démocratie. Danton l'aperçut dans les groupes, dans les premiers comités, et jugea, au tour précis de ses idées, à sa volonté, à sa parole triste et positive, que c'était un

homme à essayer et peut-être à pousser. C'est avec lui que Fouquier

On touchait au 10 août; le 9, Fouquier passa la nuit à la Commune, où Billaut l'avait appelé, et y donna, bien que presque inconnu, des conseils qui réussirent. Associé dès-lors aux hommes révolutionnaires du premier ordre, il quitta le pavé des rues où il avait travaillé si long-temps ses soucis, reçut plusieurs missions d'affiliation dans lesquelles il réussit encore, sortit de ses embarras personnels, demanda un poste difficile, et offrit fermement, intégrité et obéissance aveugle.

Robespierre et Danton ayant fait demander l'installation d'un tribunal révolutionnaire par la commune de Paris, dans les premiers jours de mars 1793, on le députa le 10; mais ce tribunal ne fut institué et n'ouvrit ses audiences que le 6 avril. La convention nomma les 36 jurés permanents qui devaient y siéger, un président (Hermand), un vice-président (Dumas), 15 juges, et, comme accusateur, Fouquier-Tainville, auquel on avait d'abord pensé que pour le jury. Dès le premier mois, son travail fidèle, rapide, sa tenue, son esprit de saine sévérité, le montrèrent rapidement, entre tous, à un rôle plus actif; et ainsi que l'a dit depuis sa femme, il en accepta sans peur comme sans joie, le fardeau pesant et terrible; il se promit, quels que fussent les périls, de tenir bon à ce poste, et dans ce dévouement il n'y avait ni enthousiasme ni soif d'argent. Une place plus éminente était peut-être au-dessus des forces de son intelligence, car il disait toujours qu'il n'était pas capable d'initiative dans les grandes circonstances, bien qu'il sentit qu'il pouvait agir en tout pour l'exécution d'ordres qu'il aurait reçus. Au parquet, les questions de Fouquier étaient brèves, froides, presque polies et peu variées; elles avaient presque toutes pour point de départ les accusations banales qui étaient à l'ordre du jour et qui permettaient d'en finir vite.

L'accusé était-il oui ou non du nombre des frères jacobins? C'était là ce qui occupait principalement Fouquier, et quand il avait posé une question en ce sens, le reste lui importait peu; ce n'était plus

porte précipitamment la main, et, rencontrant un couteau dont la lame, pénétrant jusqu'à la garde, était fixée dans la poitrine de son mari, elle arrache avec force et le jette sanglant sur le carreau, tandis que le sang jaillit avec abondance de la blessure.

Attirés par les cris de cette infortunée, qui se lamentait et se tordait les bras de désespoir, tandis que son mari regardait stoïquement son sang couler, des voisins étant venus au secours, on crut, au premier abord, qu'un assassinat venait d'être commis; mais, Albert ayant pris soin de déclarer d'une voix ferme qu'il s'était frappé lui-même, le malheureux a été aussitôt transporté dans un hospice, où, malgré la gravité de sa blessure, on conserve l'espoir de le sauver, la lame du couteau ayant glissé obliquement entre les chairs, et n'ayant atteint ni le cœur ni les poumons.

Le *Guetteur* de Saint-Quentin signale, dans son numéro du 25 août, un fait que nous croyons très-digne d'attention :

Mardi, vers dix heures du soir, M. Desmazy fils, en portant une lettre à la poste, aperçut un individu qui, à son approche, se hâta de s'éloigner. En déposant sa lettre dans la boîte, M. Desmazy y trouva un fil de laiton dont les deux extrémités étaient recourbées en forme de crochet. L'inconnu était, sans nul doute, un voleur qui voulait tenter de soustraire quelques lettres contenant des valeurs.

Ce fait a été dénoncé à la police. L'administration de la poste y trouvera sans doute un motif pour redoubler de précaution. Afin de déjouer de semblables coups de main, il importe, si cela n'existe déjà, que le trajet parcouru par la lettre qu'on dépose dans la boîte, soit le plus long et le plus tortueux possible. Il est encore un moyen employé par les filous et déjà signalé : un fil très-mince est introduit dans la boîte et arrête les lettres au passage. C'est probablement ainsi qu'ici, ou ailleurs, des effets qu'on a cru perdus ont été détournés.

Plusieurs tribunaux de France ont déjà rendu en matière de duel, des arrêts prononçant de fortes amendes contre ceux qui, dans des combats singuliers ont le malheur de tuer leur adversaire. La cour d'assises de la Seine, dans une affaire de ce genre à charge de M. Sirey, vient de confirmer cette jurisprudence qui tend à s'établir relativement aux conséquences des duels, et elle a condamné par corps M. Sirey à payer à Mme veuve Durepaire, qui s'était portée partie civile, la somme de 10,000 francs à titre de dommages intérêts.

Peut-être cette punition pécuniaire d'un fait que la loi pénale n'atteint pas, amènera-t-elle la destruction d'un préjugé funeste que les philosophes et les moralistes ont en vain combattu jusqu'à ce jour.

Didiot, portefaix à Verdun, âgé d'environ 35 ans, dans un état complet d'ivresse, s'est, malgré les efforts d'un particulier qui se trouvait près de lui, précipité du pont Sainte-Croix dans la Meuse, le 15 de ce mois, vers cinq heures. Averti par les cris d'alarmes, le sieur Visa, chamoiseur, se jette tout habillé dans la rivière et parvient à ramener sain et sauf ce malheureux, sur un lavoir voisin. Didiot plus exaspéré que jamais, paie ce service en vociférant des injures et des menaces contre son bienfaiteur : puis il se livre à des propos et à des chants tellement grossiers que l'on se retire pour ne pas les entendre. Resté seul, Didiot profite de son isolement pour se jeter une seconde fois à l'eau ; on l'en retire de nouveau sans qu'il ait aucun mal ; mais à peine sur le bord, une lutte s'engage entre lui et l'homme qui vient de le sauver ; celui-ci succombe sous les coups de son ingrat adversaire ; il est meurtri et renversé ; Didiot, malheureusement vainqueur, libre alors, poursuit son funeste projet ; la Meuse le reçoit pour la dernière fois dans ses eaux, car il était mort lorsqu'un jeune homme monté sur une sorte de nacelle en joncs, est parvenu à l'atteindre et à le déposer sur le port de la Madeleine.

BELGIQUE.

Bruxelles, 31 août (trois heures). — Aujourd'hui liquidation peu chargée, mais assez difficile à se réaliser. Les cours de l'actif espagnol ne s'est nullement essenti de la hausse de Paris; mollement demandés à 29 3/4 on est parvenu à faire 29 7/8 pendant un moment, mais on est retombé à 3/4 papier avec fort peu d'affaires.

Après la cote, actif 29 1/2 argent 5/8 cours. Anvers (deux heures). — Ardoin 29 5/8 fait 1/2 argent. Amsterdam, 30 août. — Dette active 2 1/2 p. c. 55 5/16 3/8 5/16. 5 p. c. 102 5/8 15/16 13/16, billets de chance 23 15/16, 13/16.

sitôt d'une manière violente et fatale. Lorsqu'après la loi du 22 prairial an 11, le tribunal fut réorganisé, Fouquier fut maintenu dans ses fonctions avec *Herman*, *Dumas*, *Coffinhal*, etc. Au 9 thermidor, il ne bougea pas du palais. Le 10, il y constata l'identité de *Robespierre*, et *Dumas*, et quelques autres de ses chefs mis hors la loi et amenés à sa barre. C'est visiblement ému qu'il les recut et les fit reconnaître juridiquement; il avait dit la veille : « Tout ceci est de la politique, et ne nous regarde pas; restons ici; la justice doit avoir son cours. » Quand il adressa à Robespierre la question : « Êtes-vous ? » Celui-ci, dont la mâchoire était horriblement fraissée, fit avec ses yeux une rapide affirmation. Il était dix heures du matin; six heures après on envoyait à la mort le dictateur et ses adhérents.

Le 12 thermidor, Barrère proposa à la convention, au nom du comité de salut public, de continuer à Fouquier ses terribles fonctions; mais des murmures universels s'élevèrent, et on prit la décision contraire; on décréta qu'il serait jugé. Fouquier demanda alors, par lettre à comparaître le lendemain à la barre, pour rendre compte de ses actes; il y parut le 21, en effet, s'y défendit mal, et rejeta tout sur Robespierre. L'accusation fut maintenue, et force lui fut d'aller lui-même prendre ses arrêts à la Conciergerie. L'instruction traîna en longueur, et dura près de neuf mois, parce qu'on espérait tirer de lui des renseignements sur les hommes et le gouvernement de la terreur. Pour sa défense, il publia un *mémoire* (brochure format in-4°), qui contient effectivement des éclaircissements curieux sur plusieurs actes auxquels il avait pris part : mais on n'y trouva la révélation d'aucun secret étranger à sa position, soit que le comité les eût cachés tout à son aise, soit que l'esprit ferme de celui-ci refusât de les divulguer, et de sortir de sa propre cause. Les éclaircissements qu'il a donnés sont toutefois importants, mais ne peuvent être consultés qu'avec défiance, à raison des mensonges dont ils sont mêlés. Les débats de son procès occupèrent une dizaine de séances, et l'ancien accusateur public y fut convaincu de s'être livré à un *système d'implacabilité* qui n'avait ni précédents, ni motifs, c'est-à-dire à des condamnations effroyablement rapides.

syndicat 97 5/8, société de commerce 188 1/8 189 1/4 188 1/8; Ardoin pièces de 85 liv. 29 13/16 30 1/8 29 7/8, grosses pièces 29 5/8, différé 10 3/4 11 1/4 10 7/8; brésiliens 86 3/8 1/2.

Londres, 29 août (quatre heures). — Nos consolidés se sont améliorés, les valeurs espagnoles étaient mieux tenues, elles eussent monté sans la liquidation et la faiblesse des obligations portugaises. Consolidés 94 1/8 à 1/4; belges 103 3/4; hollandais 2 1/2 p. c. 55 3/4 7/8 à 3/4, 5 p. c. 104 à 1/8 à 1/4; espagnoles active au comptant 30 29 3/4 à 7/8, au 15 septembre 30 à 3/8 à 1/8 30 à 1/8, passive 9 1/2 5/8 à 3/8, différée 13 3/4 1/8 1/4 à 1/3, portugais 5 p. c. 70 1/2 3/4 69 3/4 à 70; 3 p. c. 43 1/2 3/4 3/8 43 1/2 à 1/4; brésiliens 85 3/4 à 86.

Marché des huiles et graines. — On présente peu de graines colza; quelques échantillons nouvelle graine-lin du pays wallon ont été au marché, la qualité est belle, on tient de fr. 11 15 à 12 05. L'huile calme; tourteaux demandés.

Cette nuit à trois heures, une rixe des plus graves a eu lieu boulevard de l'Observatoire entre les employés des taxes municipales et des fraudeurs : un combat s'est engagé, des coups de pistolets ont été tirés et dans la mêlée, le nommé Van Regenmortel, garde de sûreté, demeurant rue des Maroles, blessé d'abord par plusieurs coups de bâtons ferrés en voulant s'emparer d'un baril d'esprit, a été ensuite atteint au côté d'un coup de feu qui l'a étendu mort sur la place. Les fraudeurs poursuivis vigoureusement de tous côtés ont été mis en fuite; quelques personnes assurent que la mort du garde est une méprise et que le coup de feu a été tiré par un employé.

En effet nous apprenons que le nommé Antoine Van Leeft dael, employé aux taxes municipales, a été conduit à l'Amigo sous la prévention d'avoir par imprudence, tué d'un coup de feu le garde Van Regenmortel.

Le roi et la reine seront, dit-on, de retour à Laeken, le 3 septembre prochain.

Sur 42 aspirants qui ont été examinés jusqu'ici par le jury de philosophie et lettres, 14 ont été ajournés; 24 ont été admis d'une manière satisfaisante, 2 MM. Troisfontaine de Sève (Liège) et Messain d'Ypres, l'ont été avec distinction et 2 MM. Van Beneden (de Maestricht) et Plunkett de Rathmore, l'ont été avec la grande distinction.

Par arrêté royal du 22 août 1836, le sieur Janssens, sergent-major quartier-maître du corps des sapeurs-pompiers de la ville d'Anvers, est élevé au rang de sous-lieutenant honoraire dans le même corps.

C'était hier le dernier jour accordé aux artistes, pour envoyer leurs ouvrages à l'exposition. Le nombre des tableaux déposés a été très considérable. Nous pouvons dire maintenant que l'exposition en comptera au-delà de 500. Ce chiffre ne fut pas atteint, à ce qu'il paraît, à l'exposition de 1833.

La souscription ouverte à la Banque de Belgique, pour avoir des actions dans la société en commandite des Brasseriers belges, a donné pour résultat : une action par 461,000 francs demandés ou contre 41,600 déposés.

Nous avons annoncé l'arrivée à Malines des marbres destinés au monument du prince de Méan, dernier archevêque de Malines. Nous sommes à même de donner quelques détails ultérieurs. — Le monument entier aura une trentaine de pieds de hauteur sur une largeur proportionnée, le tout en marbre blanc et noir. Sur le sarcophage, se trouve la statue de l'archevêque, à genoux, et couvert de ses habits pontificaux; un génie, les ailes déployées, semble l'inviter à le suivre dans les cieux.

On sait que c'est M. Jehotte de Liège, statuaire, qui a été chargé de l'exécution de ce monument.

On écrit de Gand, 30 août :

Depuis le retour d'Ostende des quatre échevins nouvellement nommés pour notre ville, et qui avaient été priés le roi de nommer aux fonctions de bourgmestre M. Joseph Van Crombrugge, des réunions avaient eu lieu d'une part entre MM. les échevins, et d'autre part entre les conseillers de régence et quelques autres personnes qui voulaient forcer les échevins à résigner leurs fonctions. Les meneurs de cette opposition n'ont pas atteint leur but.

Hier a eu lieu une nouvelle réunion, composée exclusivement de membres de la régence. On nous assure qu'il y a été décidé, entre MM. les conseillers, de ne pas

Lorsqu'il put voir le sort qui l'attendait, il prit une attitude courageuse, patiente, et se fit ainsi pardonner par ses amis les lâchetés de sa première défense. Il répondit fermement, et puis, dans sa situation extrême, un fond de logique et de sarcasme, d'éloquence même, qui le fit écouter avec une vive émotion; il demanda à mourir sur l'heure. « Mes amis, je vous souhaite mon courage quand vous viendrez ici », dit-il à ses juges, et il marcha avec calme et dédain au supplice. Sur son passage plusieurs personnes lui rappelèrent ces mots oilieux : « Tu n'as pas la parole. » Loin d'être intimidé, il leur répondit : « Et toi, canaille imbécille, tu n'as pas de pain. » (A ce moment 24 avril 1795, il y avait dans Paris une espèce de disette.)

Dans les relations ordinaires de la vie, Fouquier était exact, sévère et tout-à-fait dépourvu d'expansion; il appréciait les avantages d'une existence aisée, et même il eût borné la toute son ambition; il était soigné dans ses vêtements, quoique sans luxe.

Chez lui tout était réglé, méthodique et silencieux; tout respirait l'ordre, jusqu'au cabinet de travail dans lequel il élaborait ses terribles accusations. Avec la fortune seule pour point de mire, il eût pu, plus facilement que personne, amasser rapidement des richesses; mais certains moyens que d'autres se seraient permis sans scrupule, lui répugnaient toujours. Etiez-vous de son parti, il vous rendait service avec zèle et vous arriviez facilement à lui; en particulier, il écoutait bien, était causeur grave et assez pourvu de traits spirituels. Les débâts de son procès révélèrent un fait épouvantable de fièvre fanatique; voulant pouvoir suffire à l'activité des jugemens des derniers mois, il offrit de faire agrandir la salle du tribunal, afin qu'on pût y condamner et exécuter en même temps. Un modèle de guillotine y fut porté d'après ses ordres; mais Collot le fit retirer en disant : « Malheureux! tu veux donc démoraliser le supplice! »

D'un autre côté, voici ce que m'a raconté un officier de l'armée des Pyrénées-Orientales, accouru à Paris pour expliquer différentes circonstances à raison desquelles on accusait son général. Il était allé le matin chez Robespierre qui n'avait pu le recevoir, mais qui lui avait donné rendez-vous dans la soirée à la société des Jacobins. Il

prêter le serment prescrit par l'article 61 de la loi communale.

On prétend que ces messieurs motivent leur refus par cette raison qu'il n'y a pas de bourgmestre et que par conséquent ils ne sauraient prêter le serment entre ses mains; mais comme la loi (art. 61 et 107) autorise également la prestation le serment entre les mains de l'échevin qui remplace le bourgmestre, quelques personnes interprètent ce refus dans un sens plus naturel, et en même temps plus honorable pour les régnants et le caractère de M. M. les conseillers de régence; c'est, disent-elles (et nous aimons à accueillir cette version), que la conscience de ces messieurs répugne à prêter le serment d'exclusion d'une dynastie pour laquelle ils éprouvent des sentimens tout autres que ceux de l'immense majorité du peuple.

On assure encore que les anciens bourgmestre et échevins, à l'exception de M. Hamelinck, ont résolu de cesser l'exercice de leurs fonctions. (Const. des Flandres.)

Dans la séance tenue hier par les membres du nouveau conseil communal, la question de la démission des échevins a été vivement discutée. Il paraît que les énergumènes l'emportent. Les échevins ont déclaré, à ce qu'on nous assure, qu'ils s'en rapporteraient à la décision de leurs collègues. On a donc été aux voix. Quinze conseillers se seraient prononcés pour la démission, six contre et quatre se seraient abstenus. En conséquence, M. M. les échevins auraient promis d'envoyer leur démission au ministère.

Ce résultat a été obtenu par la terreur. Depuis trois jours les mineurs du comité des amis de l'ordre ont mis en usage tous leurs moyens. Deux personnes ont reçu des soufflets; d'autres ont été menacées d'en recevoir à chaque occasion, etc., etc.

Nous reviendrons sur cette dégoûtante affaire. — Mais que fera le gouvernement? (Jour des Flandres.)

LIÈGE, LE 1^{er} SEPTEMBRE.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

On sait que les soins de notre administration communale se partagent entre le bourgmestre et les échevins. Sous l'ancienne régence, M. Jamme avait dans ses attributions l'instruction publique et les beaux-arts; M. Scronx était chargé de la comptabilité et de l'état civil; M. Piercot avait la police; M. Robert les travaux publics, et M. Glosset qui secondait M. Jamme dans les soins que réclamait la surveillance du collège et de nos écoles, administrait aussi les taxes municipales.

Le renouvellement du collège par suite de la nomination royale, a donné lieu à un nouveau partage des attributions dans lequel on a chargé, autant que possible, chacun des échevins de la branche d'administration qui rentre plus spécialement dans les connaissances qui lui sont familières. Nous pensons que les arrangements qui viennent d'être pris sont sagement conçus et qu'ils amélioreront le service intérieur.

M. Scronx conserve la comptabilité, et on place de plus dans ses attributions les taxes municipales, administrées autrefois par un autre échevin. Ainsi tout le département financier va se trouver désormais réuni dans les mêmes mains. C'est la nous paraît rationnel. — Il n'y a qu'une opinion sur le mérite de comptable de M. Scronx : tous ceux qui ont examiné de près la gestion de cet échevin, font l'éloge de son exactitude, et surtout de la clarté qu'il a su apporter dans les chiffres de nos budgets qu'il a mis à la portée des personnes étrangères même aux matières de finances.

M. de Thier sera chargé de l'état civil qui avait été laissé à M. Scronx, sous l'ancienne régence pour éviter l'embaras qui se trouvait le collège, par suite du refus du gouvernement de reconnaître MM. Glosset, Robert et Piercot, en leur qualité d'échevins. Cet embarras n'existe plus. M. Scronx pourra se livrer désormais aux seuls soins de l'administration financière, et l'état civil nous paraît mieux placé dans les mains d'un juriconsulte que dans celles d'un comptable.

M. Piercot reste chargé de la police municipale, branche dans laquelle ce fonctionnaire a déployé beaucoup de zèle, et fait preuve de lumières. On lui doit, entre autres choses, la création d'un bureau central qui imprime à la police une bonne direction; la création des gardes de ville, l'augmentation des agents, une surveillance plus active de la voirie, et enfin plusieurs bons réglemens.

s'y rendit; Robespierre était déjà arrivé; il était assis au bas du fauteuil du président. Après avoir écouté avec soin le jeune officier, il lui répondit qu'il était sans influence depuis un mois, mais qu'il fallait aller voir le lendemain de bonne heure l'accusateur public et y aller de sa part. Mon ami (c'est M. Pivolle un de nos savans botanistes) courut dès le point du jour chez Fouquier qu'il trouva habillé et jouant avec un joli enfant posé sur un fauteuil; Fouquier le recut et l'écouta poliment, lui dit que la veille il avait parcouru le dossier en question, et qu'en lisant plusieurs pièces, il avait conçu des doutes sur la réalité des charges; il parla de l'affaire en peu de mots, mais d'une manière très-exacte; la dénonciation fut discutée et écartée. Quand Pivolle reparti peu de jours après pour l'armée, le 9 thermidor était accompli, la tête de Robespierre roula sur l'échafaud et l'accusateur public se constituait prisonnier. Tel fut l'homme dans la main duquel fut concentrée pendant quinze mois la force du gouvernement révolutionnaire.

Avec un instrument comme Fouquier, tout se réfugia dans le silence; tout pla, les factions hostiles tremblèrent.

— Apportez donc un verre de sang à ce tigre qui accuse tout, dit à l'audience un jeune homme que la voix de Fouquier poursuivait.

— Oui, dit celui-ci, et qu'on le verse ce sang qui ne bat pas pour la république!

Quand l'Europe vint se briser sur nos frontières, la féroce volonté de Fouquier fut plus forte pour obtenir l'obéissance que les canons, les soldats et les victoires de la Convention.

Sa taille était peu élevée; il était agile, nerveux; sa voix était désagréable et manquait d'inflexions; à la première vue, il semblait dur et vulgaire, mais on distinguait bientôt sur ses traits (quelque chose qui laissait un profond souvenir; ses cheveux étaient grisonnans, et plusieurs rides sillonnaient son front. Il termina son affreuse carrière à 42 ans, laissant une femme alors jeune et qui ne mourut qu'après la révolution de juillet.

M. Lambinon aura le département de travaux publics, déjà fort important aujourd'hui, et qui le deviendra chaque jour davantage. Cette partie de notre administration réclame des soins actifs et multipliés; mais on attribue à l'honorable citoyen qui s'en est chargé, des lumières, du zèle et une fermeté de caractère qui le rendent propre à la tâche qu'il s'est imposée. Le premier objet qui réclamera son attention sera celui de la réorganisation.

Le personnel en était déjà trop faible en 1854, époque à laquelle on proposa d'augmenter le nombre des employés occupés dans cette partie de l'administration. Depuis cette même époque l'amélioration réclamée est revenue une fois encore à l'ordre du jour et elle a été de nouveau postposée par le conseil. Elle est cependant, comme on sent, devenue aujourd'hui plus urgente encore en présence des développements que prend notre ville.

M. Jammé reste chargé de l'instruction publique et des beaux arts. Il pourra être secondé dans la surveillance des écoles communales et du collège, l'un de nos principaux établissements, et qui réclame toute la sollicitude de l'administration, par M. de Thier, celui des échevins auquel ses attributions laisseront le plus de temps.

Ainsi répartis, les différents services marcheront avec régularité et facilité. Plusieurs de nos magistrats ont déjà, comme administrateurs, fait leurs preuves de capacité, et l'on attend pas moins de ceux que la nomination royale vient de leur donner pour collègues.

L'Union veut absolument que M. le ministre de l'intérieur ait assez fait en souscrivant pour 50 actions de dix francs à la loterie de la société pour l'encouragement des beaux-arts.

M. le ministre lui-même avait cru que c'était insuffisant en 1834, puisqu'il accorda cette année, outre sa souscription, un subside de 1,200 francs à la société.

Les villes d'Anvers et de Gand ont reçu, si nous ne nous trompons, lors de leurs expositions, des sommes bien plus fortes.

Espérons maintenant que l'harmonie paraît rétablie entre le ministère et notre administration communale, que dorénavant les beaux-arts ne souffriront plus de leurs dissentiments.

L'Union fait encore valoir les sommes accordées sur le budget de l'état pour la future académie de peinture et de sculpture à Liège. Mais, encore un coup, cette académie, bien que décrétée, n'a pas encore obtenu du soufflé ministériel le principe d'existence. Une partie des fonds alloués pour cet objet dans la somme totale accordée aux beaux arts aurait donc pu être affectée sans transfert à l'achat de quelques tableaux remarquables de notre exposition.

Le nombre des conseillers provinciaux à élire dans chaque canton a été fixé, par la loi, d'après la population.

L'examen détaillé des résultats de cette classification montre combien elle est imparfaite. Le canton de Seraing, par exemple, situé près de Liège et renfermant un si grand nombre d'établissements industriels très-importants, ne nomme qu'un député au conseil provincial; tandis que le canton de Bodegnée, situé au milieu de la Hesbaye et dont la population est plus forte, en nomme deux. Ce dernier canton cependant compte à peine soixante-deux électeurs.

Comme, à notre avis, les intérêts devraient être représentés, au moins autant que la population, on aurait dû, dans la loi, chercher à concilier autant que possible ces deux bases, sans s'arrêter exclusivement à l'une d'elles.

Nous voyons avec une vive satisfaction les idées de respect des pouvoirs les uns envers les autres, que plusieurs organes de la presse, ont développés dans ces derniers temps, professés aussi par plusieurs bourgmestres de grandes villes. Voici ce qu'a dit M. Rouppe dans un discours d'installation.

« Je crois remplir vos intentions, Messieurs, comme je cède à l'impulsion de mon cœur en exprimant ici, tant comme votre organe qu'en mon nom particulier, notre ferme résolution de procurer à la capitale et par tous les moyens qui dépendront de nous, la plus grande somme de splendeur et de prospérité, de conserver intacts et de défendre au besoin nos libertés publiques et les immunités communales, sans porter ni souffrir qu'il soit porté atteinte aux prérogatives constitutionnelles de la couronne ou à l'autorité légale du gouvernement.

M. Meyerbeer achève en ce moment à Spa l'arrangement de son opéra les Huguenots, qu'il veut faire représenter à Bruxelles.

Le célèbre compositeur, dont la santé n'est pas encore entièrement rétablie, se montre peu dans les endroits publics, et se promène ordinairement seul le matin.

Il vient de paraître à Paris un ouvrage dont l'utilité sera promptement appréciée. C'est le Code de la Voirie des villes, des bourgs et des villages, par M. Daubanton, ancien inspecteur-général de la grande voirie.

On assure que M. John Cockerill se propose de faire construire trois cents maisons sur la bruyère de Lise, canton de Seraing.

On écrit de Gand, le 30 août : « M. Huytens Kerremans, fondateur et propriétaire de la belle fabrique de mécaniques, hors la porte de Bruges, ancien membre des états-généraux, est mort hier à l'âge de 57 ans. »

On lit dans la Gazette d'état de Prusse : « On écrit de Berlin, le 26 août : Le nestor des médecins allemands, M. Hufeland, conseiller d'état, premier médecin du roi, est mort hier après-midi, à l'âge de 75 ans, après une maladie de quatre semaines. La science perd en lui un de ses plus brillants adeptes. »

Une fausse pièce de 5 francs a été donnée en paiement au marché de toiles de la ville d'Audenarde, le 18

de ce mois, par un marchand français. Cette pièce fautive était à l'effigie de Louis-Philippe, roi des Français, au millésime de 1836; elle était très-bien frappée. On en a reconnu la fausseté à la couleur bleuâtre de la matière.

Les journaux anglais du 29 sont stériles en nouvelles politiques. Lord Palmerston vient de passer trois ou quatre jours au château royal de Windsor en compagnie de LL. MM.

Les Anglais ont adopté, pour le nettoyage journalier de leur immense capitale, la machine inventée par M. Baruelle, ingénieur civil à Lyon. Cette machine, traînée par un cheval, ramasse, enlève et jette dans un tombereau autant de boue que deux cents balayeurs pourraient en recueillir dans le même espace de temps.

Le Moniteur d'aujourd'hui donne le tableau des recettes et des dépenses provinciales et communales pendant l'exercice 1835. Le montant des recettes pour les provinces s'est élevé à 3,688,171 fr. 04 c.; les dépenses ont été de 3,688,171 fr. 04 c.; il y a donc eu un excédant de recette de 90 fr. Pour les villes, les recettes se sont élevées à la somme de 15,444,752 fr. 50 c. et les dépenses ont balancé les recettes.

Il existe à Paris des furieux d'archéologie d'une telle rapacité, que deux gardiens autour de l'obélisque de Luxor ne suffisaient pas pour garder la pointe qu'on avait laissée découverte. On s'exposait aux sévérités de la loi pour en détacher le plus petit morceau, et il en a été vendu des fragments gros comme une noisette jusqu'à deux louis. Il a fallu compléter la chemise du monument pour le préserver de ce vandalisme.

Un journal annonce que le magnifique château de M. le duc d'Arberg, situé au-dessus de Dusseldorf, a été entièrement dévoré par les flammes; il ne reste plus que des vestiges délabrés de sa séjour princier. On mande que cet accident déplorable a été causé par l'imprudence d'un ouvrier, qui avait laissé du feu sur un toit.

On mande d'Anvers, le 30 août :

Ce matin, la société des Napoléonistes a fait enterrer avec la plus grande pompe un de ses membres. On sait que cette société se compose d'anciens soldats de Napoléon, qui s'assurent réciproquement un pareil service funèbre et qui à chaque décès d'un des sociétaires, célèbrent la mémoire du grand capitaine.

Nous apprenons que Mme. Graham a repris l'usage de ses facultés; son médecin ne doute plus de son prochain rétablissement. M. Graham est allé hier à Daddinghurst; il devait être de retour ce matin, il est huit heures du soir et l'on n'a point encore reçu de ses nouvelles. (Stand.)

M. Olivi, de Venise, vient d'apporter dans une découverte déjà ancienne, des perfectionnements dont l'industrie pourra être appelée à recueillir de grands avantages; c'est l'art de tisser le fil de verre. Le procédé dont M. Olivi est l'inventeur diffère des essais qui ont été faits en d'autres pays, en ce que le verre prend toutes les nuances transparentes ou opaques; il s'assouplit au point de pouvoir être tissé et tordu, à peu de choses près, jusqu'au point parfait. Ainsi manipulé, le verre conserve sa souplesse et résiste à l'action du feu.

L'institut des arts, à Venise, a décerné des médailles à M. Olivi.

M. Delcour, agronome du département du Nord, ayant reconnu que le tourteau mélangé à certains fumiers n'active la végétation qu'à raison de l'huile qu'il contient, a imaginé de mêler de l'huile au fumier, et s'en est fort bien trouvé. Il a également mêlé de l'huile à la cendre, dans la proportion d'un hectolitre d'huile pour vingt hectolitres de cendre. Reste la question du prix: nous ne nous dissimulons pas qu'avec le taux élevé des huiles, l'année est peu favorable aux expériences.

De nouveaux désordres viennent d'éclater dans l'université de Gissen. Des étudiants et des bourgeois en sont venus aux mains; plusieurs arrestations ont été faites; la foule est intervenue dans cette rixe et on craignait des troubles sérieux. Pendant la semaine, vingt-sept étudiants ont été renvoyés. (Journal all. de Francfort.)

On écrit de Francfort : Un crime atroce inspiré par la superstition, vient d'être commis dans la presqu'île de Hela, près de Dantzick. Un habitant du village de Ceinova étant malade et ayant déjà employé en vain pour sa guérison tous les remèdes domestiques qu'on lui avait conseillés, fit venir un charlatan fameux par ses prétendus remèdes infallibles; il s'appelait Kaminski. Le docteur, après un essai infructueux, prétendit que le malade était ensorcelé, et, sur son ordre, on fit venir dans la maison du malade toutes les vieilles femmes du village, parmi lesquelles il en désigna une comme étant l'auteur de l'enchantement: après avoir congédié toutes les autres, il ordonna à la prétendue magicienne de guérir sur le champ le malade qu'elle avait ensorcelé; en vain protesta-t-elle de son innocence, elle fut saisie et frappée à coups de bâtons par l'ordre du docteur, le malade lui-même fut armé d'un bâton et frappait avec une rage incroyable; mais cette torture n'ayant pu lui faire avouer qu'elle était magicienne, on s'avisait, pour dernière épreuve, de la jeter à la mer, où d'abord ses vêtements la soutinrent; mais la crainte d'une mort certaine la fit enfin consentir à guérir le malade. Elle ne demanda pour cela qu'un délai de douze heures; pendant ce temps elle fut gardée à vue; et comme à l'heure indiquée elle déclara ne pas pouvoir guérir le malade, la question recommença. Pendant que l'infortunée criait sous les coups de bâton, ses enfants, dont l'un était âgé de six ans, accoururent à ses cris; mais ils furent chassés et maltraités par la foule qui environnait la maison.

Enfin, après la bastonnade, on revint encore à l'épreuve de l'eau; elle fut conduite ou plutôt traînée à la mer au milieu des cris sauvages de la multitude, et comme elle faisait des efforts pour se soutenir sur l'eau et lutter contre la mort, on l'assomma à coups de perches et Kaminski lui porta plusieurs coups de couteaux. Il est à remarquer que

ce village est très écarté des autres et très-peu fréquenté à cause de la stérilité de son territoire; on n'a pas encore pu réussir à y établir une école. L'oncle des enfants, averti par eux, n'osant se hasarder d'aller lui-même à Ceinova, courut à Putzig informer la police. Les auteurs de ce crime ont enfin été arrêtés, et le 9 août, on les a amenés à Dantzick et Kaminski à leur tête.

On écrit de Cambrai, 30 août :

La malle estafette qui doit faire en 19 heures le trajet de Paris à Bruxelles, et dont diverses circonstances ont retardé l'établissement, ne commencera point son service avant le 1^{er} octobre prochain. Cette immense amélioration dans les communications postales de Paris à Valenciennes, rend inutile le service de la malle poste à trois chevaux qui dessert le parcours de Paris à Lille et le courrier à cheval ou en voiture légère de Cambrai à Valenciennes. L'administration des postes se trouve forcée d'opérer de grands changements dans tout son service. Elle établit un courrier d'embranchement de Cambrai à Lille, ce courrier se fera par voiture, et dotera Lille et Douai des mêmes avantages que Valenciennes et Bruxelles.

Ce service de dépêches devra faire en quatre heures les quatorze lieues et demie qui séparent Lille de Cambrai. Il partira de Cambrai vers cinq heures du matin, et devra arriver à Lille vers neuf heures. Ainsi, il y aura pour Lille une accélération de 5 heures, et pour Douai un bénéfice de 3 heures.

De Lille, le courrier partira à 7 heures du soir et arrivera à 11 heures. Ainsi, non-seulement Cambrai et Valenciennes gagneront 24 heures dans leurs rapports avec Paris, mais encore cet énorme bénéfice de temps s'étendra à Lille et Douai, ainsi qu'aux villes du Cateau, de Landreocis, et peut-être d'Avesnes. Condé, St.-Amand, Bavay, Maubeuge et le Quesnoy, gagneront 48 heures, et cela sans que rien ne soit changé au mode actuel de service.

GRAINS ET GRAINES.

Coup-d'œil sur quelques marchés étrangers.

ANGLETERRE. Londres, 23 août. — On remarquait hier à Mark Lane environ 500 quarts de blé nouveau, tant rouge que blanc, en grande partie du comté d'Essex. En général, ce grain était maigre, et portait les traces d'une maturité trop précipitée. On l'a vendu en moyenne, de 42 à 50 sh. le quarter, soit 18 à 21 4/5 l'hect.

Cette infériorité des blés nouveaux, jointe aux avis qui annoncent beaucoup de pluie, et à la pluie que nous avons eue vendredi, a donné plus de fermeté au cours, au commencement du marché; mais vers la fin les acheteurs paraissent plus froids, et en définitive les affaires se sont terminées en baisse de 1 sh. par quarter. Toutes les nouvelles qui nous arrivent des provinces confirment que le blé, quoique donnant moins de paille que l'an dernier, sera aussi productif en grains.

En Ecosse, la moisson est considérablement retardée; mais le temps s'est remis au beau, et en définitive le blé sera meilleur qu'on ne le pensait.

En Irlande, le temps est favorable, et la récolte promet abondance ordinaire.

Notre entrepôt de blés étrangers a reçu de grands renforts de Dantzick depuis 15 jours; ces arrivages s'élèvent à 11,585 quarts. Le conditionnement de ces blés varie beaucoup, quelques-uns sont secs et coulants, mais la plupart sont chauds et dans le plus mauvais état, ce qu'il faut attribuer sans aucun doute aux méthodes imparfaites dont on se sert dans le pays pour sécher ces blés lorsqu'ils arrivent de l'intérieur par la Vistule. On les expose au sortir des barques, sur les bords du fleuve, au soleil; quand il fait sec et chaud; le succès est certain, mais lorsque le temps est pluvieux et que la terre est imprégnée d'humidité, ce blé qui naturellement s'empare facilement des vapeurs atmosphériques du soir et du matin, n'est jamais suffisamment séché pour soutenir le voyage jusqu'en Angleterre.

On demande moins de blé à l'entrepôt depuis quelques jours, quoique les détenteurs paraissent disposés à baisser un peu les prétentions. A l'exception de 1200 quarts pour Boston (Etats-Unis), et de quelques cents pour la nouvelle-Galle, il ne s'est rien expédié. Il en est à peu près de même à Liverpool.

En Portugal, la saison a été très-favorable aux moissons, et les blés surtout seront très-abondants. Cependant, le restant des blés vieux étant épuisé, le gouvernement a autorisé à Oporto une nouvelle introduction de blés étrangers d'environ 100,000 alquiers ou 14,200 hect. A Lisbonne, on estime pas le restant en blé tendre à plus de 500 moyos ou 4200 hectolitres.

A Königsberg, les prix du blé sont fermes, et les détenteurs ont l'opinion à la hausse, à cause du mauvais temps.

A Dantzick, les derniers avis de Liverpool ont rendu les détenteurs tenaces. Le temps s'est mis à la pluie, et l'on regarde la récolte du seigle comme mauvaise.

Il en est de même de celle du colza. On cote cette graine sur le pied de 23 francs l'hectolitre, mais tout-à-fait impropre à l'expédition. — Le seigle est demandé, et beaucoup d'ordres existent pour les Etats Unis; les premières qualités se sont payées sur le pied de 735 l'hec.

Dans le Mecklembourg, les prix du blé, de l'orge et du colza restent sans variation, et le temps devient plus favorable aux moissons.

En Danemark, la graine de colza nouvelle est bonne, mais trop mal récoltée pour être embarquée en ce moment. On cote les prix de 24 à 25 fr. l'hec.

A Hambourg, les arrivages du Haut-Elbe sont limités; des ordres ayant été donnés pour l'exportation, le prix des blés en greniers s'est raffermi. On a payé 28 dollars le last ou environ 14 fr. l'hec.

En graine colza, on fait peu de choses, les qualités étant en général mal conditionnées. (Mercure.)

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

AJOURD'HUI JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 1836. OUVERTURE.

Première représentation du premier mois d'abonnement, PREMIERS DEBUTS.

De M. Richelme et de Mmes St-Ange et Depoix. Rentrées de M. Bouchy et de Mme Stévens :

1^{re} représentation de la reprise du COMTE ORY, grand opéra en 2 actes, musique de Rossini.

Pour faciliter cette représentation et en attendant ses débuts, M. De-launay a bien voulu se charger du rôle de Raimbaut, pour cette fois seulement.

précédé de M. JOVIAL : vaudeville en deux actes de M. Théolon.

M. Hatteman en attendant ses débuts dans l'opéra, remplira le rôle de Jovial.

Le spectacle commencera par l'ouverture du Dieu et la Bayadère, musique d'Aubert.

Les portes et les bureaux seront ouverts à 5 heures.

Le spectacle commencera à 6 heures 1/4.

En attendant, PECLAIR, opéra nouveau en 3 actes, et le GAMIN DE PARIS, vaudeville en deux actes.

ANNONCES

ET AVIS DIVERS.

FÊTE DE S^{TE}. WALBURGE.

BAL, dimanche prochain, chez RASKIN-BIA, au Café des Remparts, rue derrière le mur des Anglais. 992

Dimanche prochain, on JETTERA des ROUES D'OSIER chez RASKIN-BIA, au Café des Remparts, rue Derrière le Mur des Anglais. 855

FÊTE A ST.-GILLES.

BAL CHAMPÊTRE dimanche prochain, 4 septembre, chez SMETS-DEGUELDRE, faubourg St Laurent, n° 1139. 990

A L'OCCASION DE LA FÊTE.

BOULANGER-LEMOINE

Donnera BAL dimanche et samedi, 4 et 5 septembre, à la grande SALLE à BEYNE.

VENTE DE MEUBLES

APRÈS DÉCÈS.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que les vendredi et samedi, 9 et 10 septembre prochain, à 2 heures, il vendra au n° 756, en Poitierne, à Liège, tous les meubles garnissant cette maison, notamment des chaises, tables, commodes, garde-robes, secrétaires, services, linges, literie, vins en cercles et en bouteilles, etc. Les vins seront vendus le deuxième jour. 986

VENTE D'UN BEAU MOBILIER.

MERCREDI, 7 septembre 1836, à deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENZO, notaire à Liège, à la vente aux enchères d'un mobilier consistant notamment en PLUSIEURS beaux MEUBLES EN ACAJOU, tels que bois de lit à ressort, secrétaires, commodes, garde-robes, tables, chaises, toilettes, etc., etc. 989

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le SIX SEPTEMBRE prochain, à 10 heures du matin, il vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, la NUE PROPRIÉTÉ DE LA MOITIE

D'UNE MAISON,

N° 27, sise RUE DU MOULIN, à St. SÉVERIN, en cette ville, avec moulin à farine, by, coup d'eau et dépendances; la maison et le moulin sont bâtis depuis peu d'années et l'usufruit appartient à une seule personne. S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions. 987

BELLE ET VASTE PAPETERIE

AVEC MAISON DE MAITRE.

Etables, écuries, remises, fournil et grange, le tout en très-bon état et couvert en ardoises; jardins, vergers, bosquets et huit bonniers de terre à labour.

Dont la VENTE aura lieu le samedi 3 septembre 1836, à 10 heures, pardevant M^e PAQUE, notaire à Liège, en son étude, rue Souverain-Pont.

Cette superbe propriété, d'origine patrimoniale, est située à Marchin, dans la vallée du Hoyoux, à une demi-lieue de la Messé et de Huy, sur la nouvelle route de Huy à Terwagne. La grandeur des bâtiments, la chute d'eau qui est de plus de 15 pieds et la jouissance de la rivière du Hoyoux, qui ne gèle et ne tarit jamais, la rendent propre à d'autres grands établissements. S'adresser audit notaire. 830

VENTE OU LOCATION PUBLIQUE

BELLE MAISON

ET DISTILLERIE DE PREMIERE CLASSE, POUR CAUSE DE DÉPART.

LUNDI 12 septembre 1836, à 10 heures du matin, M^e MAHY LEROY, fera exposer en vente ou à défaut de vendre, en location publique, en l'étude du notaire BOLLINNE, à Huy, une BELLE MAISON avec 70 perches de jardin et prairie, une distillerie avec tous les ustensiles en général, grandes citernes, étables pour 60 bœufs et grands greniers.

Cette propriété est située au faubourg de STATTE à HUY, où il existe un commerce de grains très-étendu; elle est bordée d'un côté par la route de Huy à Tirlemont, et de l'autre par la Meuse, ce qui offre toutes les commodités que l'on peut désirer pour ce genre d'industrie.

Les titres de propriété sont parfaits; le prix de la vente pourra être converti en rente, si on le désire, avec la jouissance immédiate; et au même instant il fera aussi procéder à la location de 8 verges de vignoble et huit verges de terre, formant un enclos, sis en Lemont commune d'Antheit. S'adresser pour voir les propriétés à M. MAHY, qui les occupe et pour avoir communication des titres et des conditions de la vente en l'étude dudit notaire. 961

VENTE DE BELLE RASPE

Le lundi 5 septembre 1836, vers les 10 heures du matin, M. le comte Leopold de Lannoy de Clerveau, fera vendre une quantité de portions de raspe croissant dans ses propriétés de la Neuville en Condroz, par le ministère de M^e THONON, notaire audit lieu. A CREDIT. 928

A SURENCHÉRIR D'UN 20^e JUSQU'INCLUS

LE 4 SEPTEMBRE PROCHAIN A MIDI,

EN L'ÉTUDE DU NOTAIRE PAQUE,

UNE MAISON,

sise à Liège, rue pied de bœuf, n° 696, avec deux quartiers et un terrain propre à bâtir dans la rue de la Régence et donnant sur Meuse à l'eau, adjugée au prix de 40,000 francs. 969

LUNDI 5 septembre 1836, à 2 heures de l'après midi chez M. Paschal HANSON, sur la chaussée de Bierset ancienne maison Riga, à la Valise, le notaire BERNARD exposera en VENTE en HAUSSE PUBLIQUE :

- 1^o LE MOULIN A VENT DE GRACE, Restauré à neuf avec 54 perches de terrain y attenant.
 - 2^o Une TERRE LABOURABLE, sise à Hologne aux Pierres, contenant 57 perches, joignant à la voie de Mons.
 - 3^o Une AUTRE TERRE sise à Hologne aux Pierres, derrière chez Lambert, contenant 73 perches.
 - 4^o Un VERGER sis à Fooz, contenant 65 perches, joignant au chemin de Wareme.
 - 5^o Et UNE TERRE LABOURABLE sise à Fexhe le Haut Clocher, contenant 52 perches.
- S'adresser au notaire BERNARD à Grace-Montegnée, pour connaître les conditions de la vente. 967

PROVINCE DE LIEGE.

TRAVAUX PUBLICS.

AVIS.

JEUDI, 15 septembre 1836, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et de la commission des actionnaires, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères, des travaux à faire pour la construction de la partie de route de

BATTICE A AUBEL,

COMPRISE ENTRE LA MINERIE ET AUBEL.

Le devis d'après lequel il sera procédé à cette adjudication, est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, des commissaires d'arrondissement et chez M. le secrétaire de la commission des actionnaires à Aubel. Liège, le 25 août 1836.

Le gouverneur de la province de Liège, Baron VANDENSTEEN.

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Léonard DJFACE et ses enfants feront procéder le neuf septembre 1836, à deux heures de relevée, par les notaires PAQUE et GHKINET, en l'étude du premier, rue Souverain-Pont, sans aucune réserve, des Maisons dont la désignation suit, situées à Liège, savoir :

- 1^{er} lot. — UNE MAISON RUE DE LA RÉGENCE, n° 922 6^e bis, occupée par M. Dejacé, père.
 - 2^{me} lot. — UNE MAISON rue de la Cour, n° 517.
 - 3^{me} lot. — UNE MAISON RUE SUR MEUSE A L'EAU, n° 918, enseigne de la Tête de Bœuf, détenue par le sieur Digneffe jusqu'au 1^{er} novembre 1843.
 - 4^{me} lot. — UNE MAISON RUE DE LA RÉGENCE, n° 922 5^e bis, occupée par Mlle. Thyry.
 - 5^{me} lot. — UNE MAISON même rue, n° 922 4^e bis, occupée par Mlle. Tilman.
- Aux conditions que l'on peut voir en l'étude du notaire PAQUE 962

EAU ADMIRABLE ONDONTALGIQUE, DE P.-J. LEBRUN

Seul dépôt pour Liège, chez GILLON-NOSSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32.

Cette EAU, nommée à juste titre admirable, est le plus puissant des spécifiques connus pour la carie et le rétablissement des dents. Ses vertus sont tellement appréciées par les personnes qui en feront usage, elles reconnaîtront qu'elle est de suite et sans aucun effort qu'elle dissipe les mauvaises odeurs de la bouche, qu'elle prévient plus d'instants l'atonie des gencives, les aphtes, les ulcères elle est merveilleuse pour le scorbut, non-seulement comme remède, mais encore comme préservatif; elle donne à l'émail des dents une blancheur éclatante; appliquée pure sur les dents cariées, deux ou trois fois le jour, au moyen d'un peut de coton introduit dans la dent, elle arrête la carie, assainit le reste de la dent, et permet de la conserver. Les personnes qui feront usage de cette eau reconnaîtront facilement que nous n'avons nullement exagéré les qualités qui doivent la faire préférer à tous les spécifiques connus destinés au même usage. Prix un franc la bouteille P. J. LEBRUN.

BOURSES.

PARIS, LE 30 AOUT.

Cinq pour cent.	109 05	Esp. D. diff. s. int.	11 0/0
Trois pour cent.	88 00	Dt. pas. s. int.	9 1/2
Napl. Cert. Falc.	99 45	Belg. Empr. 1831	102 1/4
Esp. D. ac. 5 p. c. J.		Banque de Belg.	125 3/4
1 ^{er} nov.	31 0/0		

LONDRES, LE 29 AOUT.

3 p. c. consolidés.	94 1/4	Espagne. Cortes.	30 1/4
Bel. em. 1832 C. D.	403 3/4	Différées.	43 3/8
Holl. Dette active.	55 3/4	Passives.	9 3/4
Portugais, 5 p. c.	70 1/2	Russie.	112 0/0
Id. 3 p. c.	43 1/2	Brsil. Empr. 1834.	86 0/0

AMSTERDAM, LE 30 AOUT.

Holl. Dette active.	402 1/4	Inscr. au gr. livre.	68 3/4
Dito 2 1/2.	55 5/16	Certifi. à Amst.	96 0/0
Différée.	1 9/128	Pologne. L. n. 500f.	137 1/2
Billet de change.	23 3/16	Lots de Rd. 50 f.	110 0/0
Syndic. d'amort.	97 5/8	Espagne. E. Ard.	29 7/8
3 1/2.	73 7/8	Dito gr. d.	29 5/8
Soc. de comm. P.-B.	188 1/8	Dette diff. anc.	10 7/8
nouvelle.	200 0/0	passive.	9 1/16
Russie, H. et Cr. 5.	105 1/2	Autriche. Métal. 5.	100 5/8
1829, 5.	200 0/0		

ANVERS, LE 31 AOUT.

Anvers. Det. active.	104 0/0	Naples. Cert. Falc.	92 1/2
Det. diff.	44 0/0	Etat-Ro. Lev. 1832.	101 1/4
Emp. de 48 mill.	104 0/0	à An. 1834.	99 0/0
HOLL. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4		
Austrac. Métall.	103 1/8 P		
Lots de fl. 100.	256 0/0 A		
de fl. 250.	421		
de fl. 500.	686 0/0 P		
Poioe. Lots fl. 300.	415		
de fl. 500.	436 1/2 P		
ANSTR. E. à L. 1824	87 0/0 P		
ESPA. Empr. 1834.	29 1/2 3/4 5/8 A		
D. diff. 1834.	9 1/8		
Dit. p. 1834.	0 0/0 A		
Dette diff.	44 1/4 P		

CHANGES.

Amst., c. jours.	1 1/2 P.
Rotterdam, idem.	1 1/2 P.
Paris, idem.	48 0/0 P.
de 2 mois.	11 3/4 P.
Lond. p. Estr. e. j.	37 10 0/0 P.
de 2 mois.	37 0/0 P.
Ham. p. 40 HB. e. j.	35 1/8
de 2 mois.	34 7/8
Bruxelles et Gand.	114 p. c. perte.

Les fonds espagnols n'ont pas varié à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 29 1/2 5/8 3/4 et reste 5/8 A.

Primes à un mois 32 1/2 dont 1 p. c. cours.

Petite rue de la Bourse, à 2 1/4 heures.

Ardoin 29 7/8.

BRUXELLES, LE 31 AOUT.

Dette active.	54 3/4 P	Chem. de fer.	103 1/2 P
Emp. R., fin cour.	101 1/4 P	Fourn. des Ventes.	106 1/4
Emp. de 30 mill.	94 1/4 P	Chatelignau.	153 0/0
Emp. dec. v. 1832.	99 3/4	St-Léonard.	116
Act. Société Gén.	825	Verreries Charleroi	114 et A
So. de Com. deouv.	146 0/0	Espérance.	120 3/4 A
Ban. de Belgique.	126 0/0 P	Dette active. Hol.	54 3/4
So. du c. de S.-O.	110 1/2	Synd. d'amort.	00
S. Hauts-Four.	151 0/0 A	Lost. r. av. coup.	97 1/2 A
Banq. fonc.	102 1/4 P	inscrip.	96 7/8 P
S. du Cha. Flenn.	153 et A	Métalliques.	103 1/4 P
Wasme-Hornu.	105 0/0	Naples.	93 1/2 P
Sclessin.	122 1/2 A	Emp. Ard. 1835.	29 3/4 P
Société nationale.	135 et P	D. différée.	
Levart de Flenn.	142 1/2 A	Id. 1835.	0 0/0
Charb. d'Ongré.	124 0/0 P	Brsil. Rotsch.	87 0/0 P
Sars-Longchamps.	121 1/2 A	Rome.	104 1/2

VIENNE, LE 22 AOUT.

Métalliques, 104 3/16. — Actions de la banque, 1353 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 30 AOUT.

Le brick prussien Delphine, v. de Riga, ch. de bois. — Le brick prussien Wilhelmine, v. de New-York, ch. de 420 bques. ou barils huile de balaine, 24 b. coton 20 paquets salpêtre.

PLACE D'ANVERS, LE 31 AOUT.

VENTES.

Les affaires aujourd'hui ont été généralement calmes; en sucre brut les transactions ne méritent pas d'être rapportées, il ne s'est rien fait non plus en café qui soit digne d'être cité.

On a signalé en sucre raffiné, environ 10,000 kilos lombs à prix divers.

Coton. — Même position et sans affaires.

Thés. — 16 1/4 caisses Tonkat ont été faites à fl. 1.56 cents.

Cuir. — Dans les ventes annoncées hier, au lieu de 2000 cuirs Maragnan, lisez : Rio-Grande.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.